

S.A. au capital de 336 000 €
R.C.S. Orléans 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire :
FR 32 837 050 772

Siège social :

Gien (45504)
19, rue de la Bosserie
Tél. : 02 38 67 08 05

Autres sites :

Angerville (91670)
22, rue de la Gare - BP 2
Tél. : 01 64 95 38 07

Briare (45250)
17, bd Buyser
Tél. : 02 38 31 20 34

Meung/Loire (45130)
2, rue de la Barre
Tél. : 02 38 46 54 93

Orléans Nord (45000)
28-28 bis bd Marie Stuart
Tél. : 02 38 66 30 26

Orléans Sud (45073)
8, rue Claude Levy
Tél. : 02 38 66 36 81

Pithiviers (45300)
60, fg d'Orléans
Tél. : 02 38 30 29 66

Villemandeur (45700)
4, rue Pierre Nobel
Tél. : 02 38 89 55 55

**CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DE LA
REGION CENTRE**

**CRIJ
Association**

3-5 boulevard de Verdun

45000 ORLEANS

SIRET 354 082 364 00028

EXERCICE 2013

Clos le 31 décembre 2013

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A. Michel CREUZOT

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2013

Clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DE LA REGION CENTRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../...



.../...

- 2 -

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

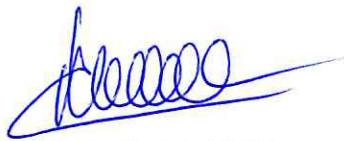
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Orléans, le 4 Juin 2014

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social

Bilan

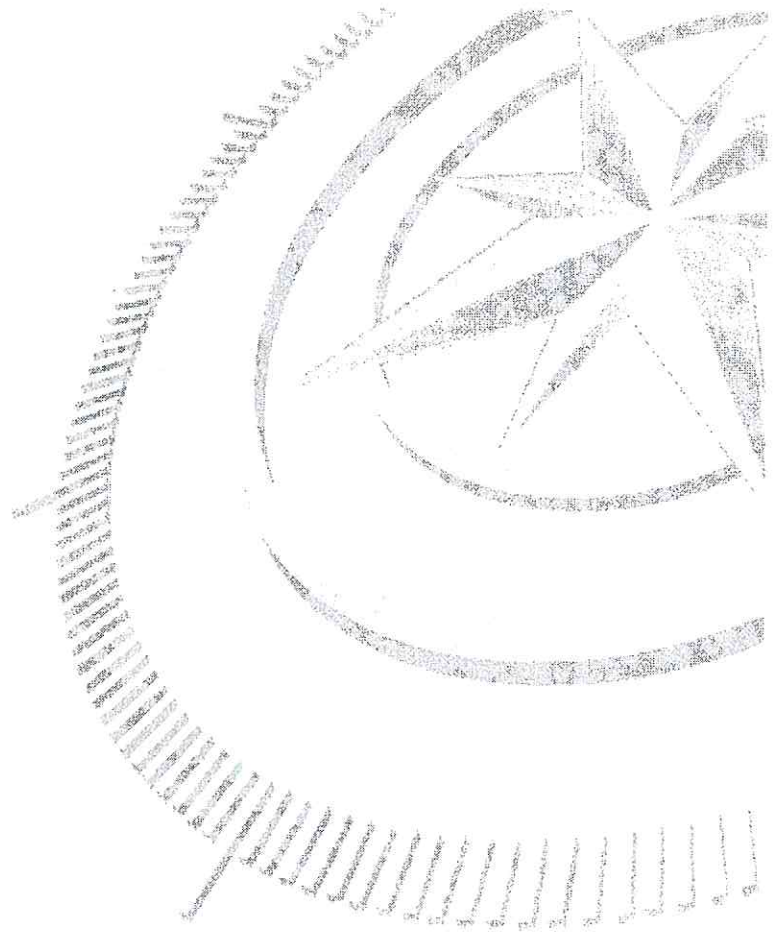
	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	11 608	11 608		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	11 415	11 415		
Autres immobilisations corporelles	354 995	331 030	23 965	36 017
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 509		1 509	1 509
Autres immobilisations financières	17 116		17 116	17 401
ACTIF IMMOBILISE	396 643	354 053	42 590	54 927
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman	654		654	642
Créances				
Usagers et comptes rattachés	81 391		81 391	68 656
Autres créances	4 175		4 175	10 271
Divers				
Valeurs mobilières de placement	45 908		45 908	94 628
Disponibilités	1 217		1 217	7 226
Charges constatées d'avance	1 964		1 964	2 264
ACTIF CIRCULANT	135 309		135 309	183 688
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	531 952	354 053	177 899	238 615

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Report à nouveau	59 942	60 658
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 920	-715
Subventions d'investissement	20 457	31 516
FONDS PROPRES	87 319	91 459
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUÉS ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	6 359	32 074
FONDS DEDIES	6 359	32 074
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 758	50 743
Dettes fiscales et sociales	58 435	64 339
Autres dettes	29	
DETTES	84 222	115 082
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	177 899	238 615

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	16 771	17 290	-519	-3,00
Subventions d'exploitation	587 060	626 594	-39 534	-6,31
Reprises et Transferts de charge	21 931	5 678	16 252	286,23
Autres produits	3	174	-171	-98,38
Produits d'exploitation	625 764	649 735	-23 972	-3,69
Autres achats non stockés et charges exte	208 239	196 138	12 102	6,17
Impôts et taxes	35 379	33 233	2 146	6,46
Salaires et Traitements	278 251	284 692	-6 441	-2,26
Charges sociales	112 106	117 146	-5 040	-4,30
Amortissements et provisions	12 053	10 187	1 865	18,31
Autres charges	11 080	7	11 074	NS
Charges d'exploitation	657 108	641 402	15 705	2,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	-31 344	8 333	-39 677	-476,15
Produits financiers	42	396	-354	-89,37
Résultat financier	42	396	-354	-89,37
RESULTAT COURANT	-31 302	8 729	-40 031	-458,61
Produits exceptionnels	12 507	6 611	5 896	89,18
Résultat exceptionnel	12 507	6 611	5 896	89,18
Report des ressources non utilisées	32 074	16 019	16 055	100,22
Engagements à réaliser	6 359	32 074	-25 715	-80,17
EXCEDENT OU DEFICIT	6 920	-715	7 635	NS



ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : C.R.I.J

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 177 899 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 920 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 608			11 608
Immobilisations incorporelles	11 608			11 608
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 415			11 415
- Installations générales, agencements aménagements divers	153 085			153 085
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	201 910			201 910
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	366 409			366 409
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 509			1 509
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 401		284	17 116
Immobilisations financières	18 910		284	18 625
ACTIF IMMOBILISE	396 927		284	396 643

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 608			11 608
Immobilisations incorporelles	11 608			11 608
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 415			11 415
- Installations générales, agencements aménagements divers	138 197	3 320		141 517
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	180 780	8 732		189 513
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	330 392	12 053		342 445
ACTIF IMMOBILISE	342 000	12 053		354 053

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 104 647 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 116		17 116
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	81 391	81 391	
Autres	4 175	4 175	
Charges constatées d'avance	1 964	1 964	
Total	104 647	87 531	17 116
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AVOIR A RECEVOIR	484
PROV PRODUITS A RECEVOIR	3 691
Total	4 175

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 84 222 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 758	25 758		
Dettes fiscales et sociales	58 435	58 435		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29	29		
Produits constatés d'avance				
Total	84 222	84 222		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT./N/PARVENUES	18 703
DETTES PROV CONGES PAYES	22 201
CHARGES SUR CONGES PAYES	10 978
DIVERS, CHARGES A PAYER	29
Total	51 911

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVAN	1 964		
Total	1 964		

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 96 heures dont 693 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 68 492 euros

Tableau de suivi des subventions

Type de subvention	Financier	N° de compte	A Subvention 74	B Report 194	C Engagements 6894	D Report 7894	A-C+D Solde du financement
A NOUVEAU AU 01/01/2013				32 073,72			
Commission européenne Convention annuelle fonctionnement 2013	EUROPE DIRECT	740001	25 000,00				25 000,00
Service Volontaire Européen	SIGNALL	740006	8 538,00	5 692,00	5 692,00		2 846,00
Service Volontaire Européen	INJEP Alma Nora	740006		-5 691,00		5 691,00	5 691,00
Convention triennale pour l'animation régional du réseau information jeunesse par le CRIJ centre année 2013	Préfecture région	740101	230 000,00				230 000,00
Participation financière de l' Etat Année 2013	FONJEP	740104	7 107,00				7 107,00
Plaquette Envie d'Agir	DDCS45	740110		-1 695,03		1 695,03	1 695,03
Info contre discrimination	ACSE	740201		-7 089,41		7 089,41	7 089,41
Convention d'objectis pluriannuelle Année 2013	Conseil Général	740205	67 550,00				67 550,00
Convention triennale pour l'animation régional du réseau information jeunesse par le CRIJ centre 2013	Region Centre	740301	87 000,00				87 000,00
Cap'asso conv 77699	Region Centre	740304	20 000,00				20 000,00
Cap'asso conv 72775	Region Centre	740304	13 333,00				13 333,00
Printemps de l'Europe	Région Centre	740304	14 098,00				14 098,00
Webocentre	FEDER	740304		-6 356,58		6 356,58	6 356,58
Webocentre	Region Centre	740304		-5 566,70		5 566,70	5 566,70
Information	Region Centre	740304		-4 800,00		4 800,00	4 800,00
Indemnité volontaire Nora	Region Centre	740304		-875,00		875,00	875,00
			1 000,00	667,00	667,00		333,00
Sub Collectivités Locales Mairies contribution 2013		740501	53 034,36				53 034,36
Sub Mairie Orléans Mairie contribution 2013		740502	51 300,00				51 300,00
Orléans HipHop	Mairie Orléans	740503	900,00				900,00
Total			578 860,36	6 359,00	6 359,00	32 073,72	604 575,08

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2013

Clos le 31 décembre 2013

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DE LA REGION CENTRE**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Orléans, le 4 Juin 2014

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social